

Votants : 73

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 01 février 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 08 février 2024

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - AVENANT N°3 À LA CONVENTION OPÉRATIONNELLE D'ACTION FONCIÈRE VILLE DE NIORT /CAN/EPF-NA POUR LA STRUCTURATION DU PÔLE GARE NIORT ATLANTIQUE PORTANT SUR SA PROLONGATION ET LA MODIFICATION DES PÉRIMÈTRES D'INTERVENTION

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGÉ, Fabrice BARREAULT, Jean-Michel BEAUDIC, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Dominique SIX, Annick BAMBERGER à Marie-Christelle BOUCHERY, Jeanine BARBOTIN à Valérie VOLLAND, Ségolène BARDET à Gérard LEFEVRE, Daniel BAUDOUIN à Alain CANTEAU, François BONNET à Nadia JAUZELON, Yamina BOUDAHMANI à Yvonne VACKER, Clément COHEN à Olivier D'ARAUJO, Lucien-Jean LAHOUSSE à Anne-Lydie LARRIBAU, Sophia MARC à Johann SPITZ, Bastien MARCHIVE à Noémie FERREIRA, Marie-Paule MILLASSEAU à François GUYON, Nicolas ROBIN à Eric PERSAIS, Séverine VACHON à Alain LECOINTE, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Guillaume JUIN, Mélina TACHE.

Titulaires absents excusés :

Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Florence VILLES.

Titulaires absents pour déport :

Jacques BILLY, Thibault HEBRARD.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU JEUDI 8 FÉVRIER 2024

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - AVENANT N°3 À LA CONVENTION OPÉRATIONNELLE D'ACTION FONCIÈRE VILLE DE NIORT /CAN/EPF-NA POUR LA STRUCTURATION DU PÔLE GARE NIORT ATLANTIQUE PORTANT SUR SA PROLONGATION ET LA MODIFICATION DES PÉRIMÈTRES D'INTERVENTION

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Conformément aux délibérations-cadres et opérationnelles passées entre la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), la Ville de Niort et l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPF-NA) les :

- 14 décembre 2015 pour garantir l'intervention de l'EPF-NA en matière de maîtrise foncière ;
- 8 décembre 2016 pour assurer une action foncière destinée à favoriser la réhabilitation des centres-villes ou centres-bourgs ;
- 8 décembre 2016 pour une Convention opérationnelle d'action foncière pour la structuration du pôle gare Niort Atlantique ;
- 20 novembre 2017, avenant n°1 à la convention opérationnelle d'action foncière pour la structuration du pôle gare Niort Atlantique ;
- 4 mars 2019, avenant n°2 à la convention opérationnelle d'action foncière pour la structuration du pôle gare Niort Atlantique.

Avec la mise en œuvre du projet de mutation urbaine du secteur Pôle Gare Niort-Atlantique et le réaménagement du secteur de l'ex-Greta en quartier d'habitat, la CAN, la Ville de Niort et l'EPF-NA poursuivent le travail opérationnel de maîtrise foncière et de réhabilitation d'entités comprises dans les périmètres d'études, de veille et de réalisation. Cette convention arrivant à échéance le 17 avril 2024, il convient de la proroger.

Cet avenant n°3 a donc pour objet de :

- Mettre à jour la présentation de l'EPF-NA suite à l'approbation de son nouveau Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) pour la période 2023-2027 ;
- Modifier les périmètres d'intervention de l'EPFNA afin d'actualiser le périmètre de réalisation aux fonciers actuellement portés par l'EPF-NA (intégration du projet 3 « Hôtel des Ventes » 50-52 rue de la Gare) et d'adapter les périmètres d'études et de veille aux attendus des collectivités en matière de renouvellement urbain ;
- Proroger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2025, le temps que l'EPF-NA procède à la rétrocession du site de l'ancien Greta à l'opérateur habitat SCCV APSPI avec lequel un compromis de vente a été signé le 15 juin 2021 pour la réalisation de 61 à 65 logements dont 44 logements collectifs et 17 à 21 maisons individuelles.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet d'avenant n°3 (ci-annexé) à la convention opérationnelle d'action foncière pour la structuration du pôle gare Niort Atlantique conclue entre la CAN, la Ville de Niort et l'EPF-NA ;
- Autorise le Président à signer l'avenant n°3 et tout document afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 73

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président